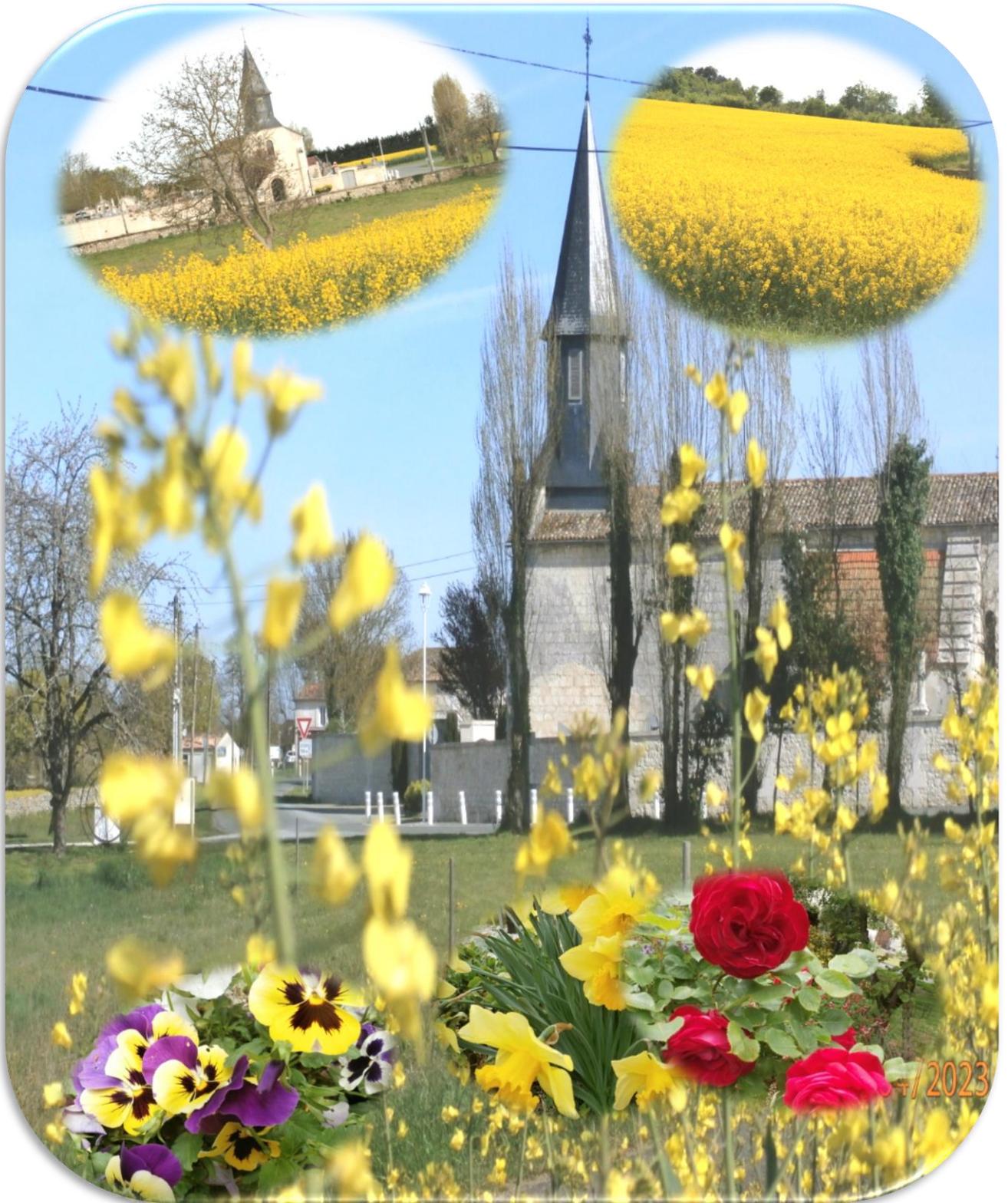


BALANZAC

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L



Juillet 2023

BONNES VACANCES



MAIRIE

70 Route de l'Océan

17600 BALANZAC

Tél **05 46 94 72 30**

Email
Site internet

mairie@balanzac.fr
www.balanzac.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Les élus

Monsieur Dominique BERNARD	Maire	05 46 94 75 40 06.07.97.38.38	sarl.bernard.dominique@orange.fr
Monsieur Bernard COMPAN	Adjoint	05 46 94 70 21 06.20.23.05.16	marynard.compan@free.fr
Monsieur Philippe DUTREUIL	Adjoint	05 46 94 40 32 06.78.76.61.18	philippe.dutreuil@wanadoo.fr
Madame Maryse GOMBAUD	Adjointe	05 46 94 74 83 06.82.81.45.45	marysegombaud@orange.fr
Madame Christelle BERNARD	Adjointe	06.73.40.30.07	carronchristellecc@hotmail.fr



EXTRAIT DES MINUTES MUNICIPALES

Séance du 16 novembre 2023

APPROBATION PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DÉPARTEMENTALE

1. Contexte de création de la Société Publique Locale (SPL) départementale.

Le département de la Charente-Maritime fait de l'aménagement du territoire un des enjeux stratégiques de ses politiques publiques. Dans ce cadre, il souhaite construire une approche structurée autour de projets de développement identifiés par les acteurs publics locaux.

Par ailleurs, conscient que la mise en œuvre d'opérations d'aménagement structurantes exige une très forte réactivité opérationnelle ainsi qu'une ingénierie et des capacités financières dédiées, le Département a fixé un objectif d'offrir une panoplie complète d'outils d'aménagement au service des Communes, Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du Territoire.

A cette fin, le Département propose de créer une Société Publique Locale (SPL) en complément de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS). Cette nouvelle structure permettra aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et la transition énergétique.

Ainsi, la SPL aura pour vocation d'accompagner les collectivités et groupements de collectivités actionnaires dans tout projet de territoire et ce, principalement sous la forme de marchés ou de concession (mandat, marché de prestation de service, conduite d'opérations, contrat de concession d'aménagement, etc.).

La SEMDAS sera maintenue pour poursuivre des missions de même nature au bénéfice d'organismes publics ou parapublics non actionnaires, ou encore pour assurer, en propre, des opérations immobilières, notamment au titre du développement économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'approuver la participation de la commune de Balanzac au capital social de la SPL départementale à hauteur de 100 euros et ce une fois que la SPL sera immatriculée.

D'acquiescer, à cette fin, auprès du département de Charente-Maritime, 3 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit au total 300 €.

D'autoriser le versement de la totalité de cette somme en une seule fois, laquelle sera prélevée sur le budget primitif de la commune de Balanzac.

De désigner, par délibération distincte, un représentant à l'Assemblée générale et un représentant à l'Assemblée Spéciale.

D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DELEGUE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation au capital de la SPL départementale une fois celle-ci constituée par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime et désigne :

- Pour l'Assemblée Générale : M. Bernard COMPAN
- Pour l'Assemblée Spéciale : M. Bernard COMPAN

pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée Spéciale.

CONCESSION CIMETIERE – REVALORISATION DES TARIFS CONCESSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2223-1 et L.2223-14,

Vu la délibération du 2 octobre 2007 fixant le tarif des concessions dans le cimetière.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs des différentes concessions du cimetière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

	Dimension	Durée	Tarifs
Concession	120x250	perpétuelle	100.00 €
Concession	240x250	perpétuelle	200.00 €
Concession	120x250	30 ans	60.00 €
Concession	240x250	30 ans	120.00 €
Cavurne	100x100	30 ans	40.00 €

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2023, en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 32 heures hebdomadaires, pour la période allant du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Directeur de l'école de Sablonceaux qui souhaite emmener les trois classes en classe de neige, une semaine, du 13 au 17 mars 2023.

Ce projet concerne 60 enfants. L'hébergement est situé en ARIEGE, à Ascou-Pailhères, au sein d'une station de sport d'hiver. Des visites et des activités de neige seront organisées sur la semaine.

Cette sortie est estimée à 21 093,04 € voyage, hébergement et activités comprises.

Le voyage sera financé par la participation des familles, la coopérative scolaire, des dons et subventions. De ce fait, Monsieur BALAT, Directeur de l'école sollicite la mairie de Balanzac.

Séance du 19 décembre 2022

LOCATION LOCAL COMMERCIAL EN LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas de demande de location en local commercial du 66 Route de l'Océan mais que par contre il a une demande pour une location en logement.

Monsieur le Maire précise que des travaux devront être faits, soit :

- Changement des fenêtres
- Pose d'un évier de cuisine et bac à douche
- Isolation
- Peinture des volets

Monsieur le Maire estime les travaux à environ 9 000,00 €.

De plus, ce local fait partie du budget LOCAUX COMMERCIAUX.

La Trésorerie de Rochefort a été questionnée sur l'imputabilité des travaux et la bascule sur le budget COMMUNE. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

REPRISE BAIL BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame France BROSSARD, locataire des murs de la boulangerie va vendre le fonds de commerce à Monsieur Axel ARRIVE et Madame Patricia HIPPEAU et sollicite donc l'accord de la commune pour la reprise du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour contracter un bail local commercial avec Monsieur Axel ARRIVE et Madame Patricia HIPPEAU pour un montant de 803.19 € HT soit 963.83 € TTC soit au même montant qu'à ce jour.

Le bail commercial sera signé chez Maître Dominique POISSON, notaire à Le Gua.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par le Trésorier de Rochefort.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'admission en non valeur pour un montant de 145.81 € réparti sur huit titres de recettes émis en 2019-2020-2021 et 2022 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 145.81 €.

Les crédits seront prévus à l'article 6541 du budget 2022.

Séance du 10 janvier 2023

LOCATION LOGEMENT 66 ROUTE DE L'OCEAN

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de louer le local commercial du 66 route de l'Océan en logement locatif.

Une demande de logement a été faite.

Les travaux ont commencé et seront terminés le 24 janvier 2023.

Le logement sera donc loué à compter du 27 janvier 2023 pour un montant de 580 €.

Un mois de caution de 580 € sera demandé.

Un état des lieux sera fait à l'entrée dans le logement.

La recette sera prévue au budget primitif de la commune à l'article 752.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : adjoint administratif

Durée du contrat : 12 mois (du 16 janvier 2023 au 15 janvier 2024).

Durée hebdomadaire de travail : 28 heures.

Rémunération : SMIC

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le renouvellement de ce contrat.

ECLAIRAGE PUBLIC – DEVIS MODERNISATION HORLOGES

Le Conseil Municipal accepte le devis de modernisation de l'ensemble des horloges de la commune permettant le réglage de l'Eclairage Public.

Le devis s'élève à 5908.81 €, la participation du Syndicat d'Electrification est de 50 % soit 2954.41 €, reste 50 % à la charge de la commune soit 2954.40 €.

Les crédits seront prévus au 21538 en dépenses d'investissement et en écritures d'ordre budgétaire au 21538 (040) en dépenses et 13258 (040) en recettes.

ECLAIRAGE PUBLIC – DEVIS MODERNISATION HORLOGES

Le Conseil Municipal accepte le devis de modernisation de l'ensemble des horloges de la commune permettant le réglage de l'Eclairage Public.

Le devis s'élève à 5908.81 €, la participation du Syndicat d'Electrification est de 50 % soit 2954.41 €, reste 50 % à la charge de la commune soit 2954.40 €.

Les crédits seront prévus au 21538 en dépenses d'investissement et en écritures d'ordre budgétaire au 21538 (040) en dépenses et 13258 (040) en recettes.

Séance du 30 mars 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le Président expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Rochefort à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de Balanzac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	228 787,83
	Réalisé	71 239,12
	Reste à réaliser	14 287,00
Recettes	Prévu	228 787,83
	Réalisé	61 400,92
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	537 731,95
	Réalisé	61 400,92
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	537 731,95
	Réalisé	556 285,64
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	9 838,20
Fonctionnement	211 455,54
Résultat global	201 617,34

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédant de fonctionnement de : 10 741,37

Un excédant reporté de : 16 471,79

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 27 213,16

Un déficit d'investissement de : 19 317,99

Un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 19 317,99

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :

EXCEDENT	27 213,16		
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	(1068)		
	19 317,99		
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)			
	7 895,17		

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)

19 317,99

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 30 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 70 336,59

Un excédent reporté de : 141 118,95

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 211 455,54

Un déficit d'investissement de : 9 838,20

Un déficit des restes à réaliser de : 14 287,00

Soit un besoin de financement de : 24 125,20

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT
211 455,54

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)
24 125,20

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)
187 330,34

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT
9 838,20

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

Monsieur le Maire donne les grandes lignes concernant l'investissement 2023, à savoir :

Aménagement de sécurité de la RD728 et du carrefour des Croix Blanches.

Enfouissement de la fibre.

Achat du columbarium et de l'ossuaire (report de 14 287 €).

Achat décorations de Noël 2 800 €.

Travaux éclairage public.

Barrières Mairie et Boulangerie.

Reliures registres état civil.

Bâche incendie du village de la Moulinette.

Changement des radiateurs de la petite salle.

Un choix devra être fait parmi ces projets.

SUBVENTION COLLEGE ANDRE ALBERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois jeunes de la commune sont scolarisés au Collège André Albert de SAUJON et qu'ils vont participer à un séjour pédagogique en Espagne.

Le Conseil Municipal accorde 50,00 € par élèves, soit 150,00 € qui seront prévu au budget 2023, article 65738.

DEMANDE DE SUBVENTION DU JUDO CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Judo Club de Pont l'Abbé sollicitant une subvention pour 2 enfants et 1 adulte de la Commune.

S'agissant d'un club privé, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

BILAN DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le bilan financier des associations de la Commune et Hors Commune. Le Conseil Municipal examine les comptes et vote les subventions suivantes :

- ACCA Balanzac 335 €.
- Fil en Aiguille 335 €.
- Club des Balanzacainés 335 €.
- Amical Balanzacais 335 €.
- Saujon Solidarité 183 €.

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

Parcelles B 834 et B 832 en partie 26 – 26a – 26b – 26c rue des Suires.

Parcelles B 823 – 822 – 987 – 28 – 28a – 28b rue des Suires.

Parcelles B 823 – 822 – 987 – 28 – 28a – 28b rue des Suires.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au recensement de la population, nous aurions 642 habitants.

PROJET EOLIEN LES ROUCHES

Monsieur le Maire informe que suite à une nouvelle procédure, la Direction de l'Aviation Civile s'oppose à la réalisation d'une des éoliennes prévues. Le Préfet demande à ce qu'un nouveau dossier soit déposé.

Séance du 13 avril 2023

VOTE DES TAXES 2023

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer les taux applicables en 2023 pour les deux impôts des ménages plus le taux taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Les bases notifiées pour 2023 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations (les bases définitives étant connues en fin d'année) :

Taxe foncière bâtie

Bases 2022 définitives	Bases 2023 estimée
421 093	485 500

Taxe foncière non bâtie

Bases 2022 définitives	Bases 2023 estimée
60 971	65 400

Taxe d'habitation

Bases 2022 définitives	Bases 2023 estimée
58 824	63 001

Le montant des allocations compensatrices qui sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national sont les suivantes :

Compensation taxe foncière bâti : 405,00 €

Compensation taxe foncière non bâti : 3 834,00 €

Soit un total de 4 239,00 €

Le produit fiscal attendu pour 2023 pourrait être fixé à 157 767 € soit un montant sup au produit fiscal à taux constants. Le coefficient de variation serait donc de 1,010153 pour le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation ce qui permettrait d'abonder l'autofinancement des investissements.

Bases 2023 en €	Tx 2022 en %	Tx 2023 en %	Produit attendu
TFB 458 500	34,50	34,85	159 787
TF 65 400	50,39	50,90	33 289
TH 63 001	7,40	7,48	4 712

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - MAIRIE

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	223 098,95
Recettes :	237 385,95

Fonctionnement

Dépenses :	580 391,34
Recettes :	580 391,34

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses :	237 385,95 (dont 14 287,00 de RAR)
Recettes :	237 385,95 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	580 391,34 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	580 391,34 (dont 0,00 de RAR)

SUBVENTIONS VOYAGES PEDAGOGIQUES AU COLLEGE ANDRE ALBERT DE SAUJON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux jeunes de la commune sont scolarisés au Collège André Albert de Saujon et qu'ils vont participer à des séjours pédagogiques.

Un à Lyon et la Provence Romaine du 6 au 10 juin 2023 et l'autre en Dordogne du 15 au 17 juin 2023.

Le Conseil Municipal accorde 50,00 € par élèves, soit 100,00 € qui seront prévu au budget 2023, article 65738.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – LOCAUX COMMERCIAUX

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 39 541,99

Recettes : 39 541,99

Fonctionnement

Dépenses : 33 269,17

Recettes : 33 269,17

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 39 541,99 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 39 541,99 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 33 269,17 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 33 269,17 (dont 0,00 de RAR)

PARTICIPATION FINANCIERE SIVOS 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la répartition budgétaire 2023 pour le SIVOS de Balanzac-Nancras-Sablanceaux.

En effet, il est nécessaire de prévoir des crédits pour assurer l'achat fonctionnement et l'investissement du service SIVOS SEUDRE SAINTONGE.

Pour 2023, la participation de Balanzac s'élève à 69 334,85 €.

Le Conseil Municipal valide cette répartition et décide que les crédits seront prévus au budget 2023.

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la proposition de répartition 2023 des fournitures scolaires des trois écoles du RPI (Balanzac-Nancras-Sablanceaux).

Le nombre total d'élèves est de 162.

8910 : 162 = 55,00 € par élève.

Pour les 12 élèves des autres communes le coût sera divisé en 3, soit :

$55,00 \times 12 = 660,00 \text{ €} : 3 = 220,00 \text{ €}$.

Le coût pour la commune est donc de :

Balanzac $55,00 \text{ €} \times 51 = 2 805,00 \text{ €} + 220,00 \text{ €} = 3 025,00 \text{ €}$

Reversement des participations à Balanzac :

Sablanceaux 9 élèves $\times 55,00 \text{ €} = 495,00 \text{ €}$

Nancras 11 élèves $\times 55,00 \text{ €} = 605,00 \text{ €}$

D'autre part Balanzac versera à :

Sablanceaux 24 élèves $\times 55,00 = 1 320,00 \text{ €}$

Nancras 16 élèves $\times 55,00 = 880,00 \text{ €}$

DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE

De conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,

D'autoriser Monsieur le Président de signer tous les documents se rapportant à cette convention.



ASSOCIATION ADMR DE SAUJON

Retrouvez-nous sur  

www.fede17.admr.org

Adresse : 8 bis rue Félix Vieuille, 17600 Saujon
Tél : 05 46 02 44 63
Mail : saujon@fede17.admr.org



EXCEPTIONNEL . 2023

13 visites ouvertes au grand public

- Samedi 25 mars 14h30 - 17h
- Samedis 29 avril, 13 mai, 24 juin, 16 septembre, 14 octobre, 25 novembre
- 9h30 - 12h 14h30 - 17h

RENDEZ-VOUS sur réservation proposé par

Votre service public de l'eau

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

canicule info service en espagnol, appel et service gratuits.
 Couvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Poches Jaunes



Des poches jaunes et composteurs sont à votre disposition au secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Les Familles s'installant sur la Commune sont priées de bien vouloir se signaler auprès de la Mairie qui se chargera de les inscrire auprès de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge de Saint-Porchaire responsable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la Commune de Balanzac.

Dépôts Sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention pouvant aller jusqu'à la 5^{ème} classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal.

Cette incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique et à nuire à l'environnement.

Collecte de Piles et Portables Usagés

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux sont recyclés pour être utiles au quotidien



Des distributeurs sont à votre disposition dans l'entrée du secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Raticide



La Mairie distribue gratuitement du raticide, les sachets sont à retirer en Mairie aux jours et heures d'ouverture. Chaque foyer a droit à un sachet par trimestre.

SITE INTERNET



N'hésitez pas le consulter : www.balanzac.fr

ALOES TAXI

24h/24, sur réservation, et pour toutes distances

Xavier CARTIER – 19 rue des Boutaudières – 17600 BALANZAC – Tél 06.10.39.20.87

Aloestaxi@gmail.com – <https://aloestaxi.wixsite.com/website>

INFORMATIONS MUNICIPALES

Feux d'Artifice et Lanternes Volantes



- Les Feux d'Artifice peuvent être autorisés sous réserve du respect des normes et distances de sécurité propres à l'emploi de chacun de ces produits et d'éventuelles restrictions prévues par les textes réglementaires spécifiques. Dans les massifs boisés, ces feux sont interdits. A partir du risque de niveau SEVERE les feux sont interdits.
- Le lâcher de lanternes volantes (lanternes « célestes », « chinoises », « thaïlandaise »...) est strictement interdit.

Si vous êtes témoins d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers) en localisant le feu avec précision. Ne vous exposez pas inutilement.

Horaires de Tonte et Bricolage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30** ; Les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00** ; Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

En dehors de ces horaires, merci de bien vouloir respecter la tranquillité du voisinage.

Animaux Domestiques



- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière intempestive.
- Il est interdit de laisser les chiens divaguer. De plus, ils doivent être tenus en laisse pour leur promenade. Les maîtres ont obligation de ramasser les déjections de leur animal.
- Il est nécessaire de rappeler l'importance d'identifier et de stériliser vos chats.

En cas de portées non désirées, il vaut mieux contacter la SPA et non abandonner les petits dans la nature : vos voisins n'ont pas vocation à se substituer à vous.

DEMANDE CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT



Vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches pour une carte d'identité et un passeport dans les communes suivantes :

- Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Par téléphone pour prise de rendez-vous au 05.46.97.94.71 du lundi au vendredi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 14h30.

Accueil du public du lundi au vendredi de 10h00 à 12h15 et de 14h30 à 16h45.

- Mairie de Corme Royal.

Prise de rendez par internet via MAIRIE-PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE.

Penser à faire votre pré-demande sur le site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.

Aucune demande ne sera traitée sans prise de rendez-vous au préalable.

Pour le moment impossibilité de faire renouveler son titre d'identité au seul motif d'un changement d'adresse.

- Mairie de Saint-Porchaire

Exclusivement sur rendez-vous.

- Sur internet : <https://RDV360.COM/mairie/Saint-Porchaire-17250>.
 - Par téléphone : 05.46.73.42.62 de 9h00 à 9h30 et de 13h30 à 14h00 du lundi au vendredi.
- Privilégiez la pré-demande en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

AUTHENTIFICATION DE SIGNATURE



La légalisation de signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile (résidence principale ou secondaire).

Il faut présenter les documents suivants :

- Document avec la signature à légaliser
- **Une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire permettant l'identification de la personne, carte de séjour en cours de validité ou carte de séjour périmée avec récépissé de renouvellement. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité et une des pièces d'identité exigées pour voter.
- **Un justificatif de domicile** : Quittance de loyer mentionnant le nom du propriétaire, facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable...

Si l'usager est domicilié chez un tiers, il doit fournir une attestation de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la copie de sa carte d'identité.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Vous devez signer au guichet devant l'agent.

!!!RECENSEMENT OBLIGATOIRE!!!



Bientôt 16 ans, pensez au recensement !

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1** Enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)
La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pour tout renseignement contacter le Centre du service national et de la jeunesse de Poitiers :

Tél : 09 70 84 51 51 du lundi au vendredi : 9h00 – 11h45 / 13h30 – 15h45.

Mail : csnj-poitiers.traits.fct@intra.def.gouv.fr

<https://www.defense.gouv.fr/jeunesse>

LES NOUVELLES DU 1ER SEMESTRE 2023

Mars Bleu : Mois de sensibilisation au dépistage colorectal



Le 2 avril : Journée mondiale pour l'autisme



Cérémonie du 8 mai



Projet Eolien des Rouches



L'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2023 a notifié le rejet de la demande d'autorisation environnementale déposée le 13 septembre 2022 par la société ENERGIE DES ROUCHES portant sur son projet de parc éolien sur les communes de Sainte Gemme et Balanzac. Ce rejet porte sur l'éolienne n°E1 qui impacte les minimas d'approche finale de l'aérodrome de Rochefort. L'altitude sommitale maximale autorisée étant de 170 mètres NGF.

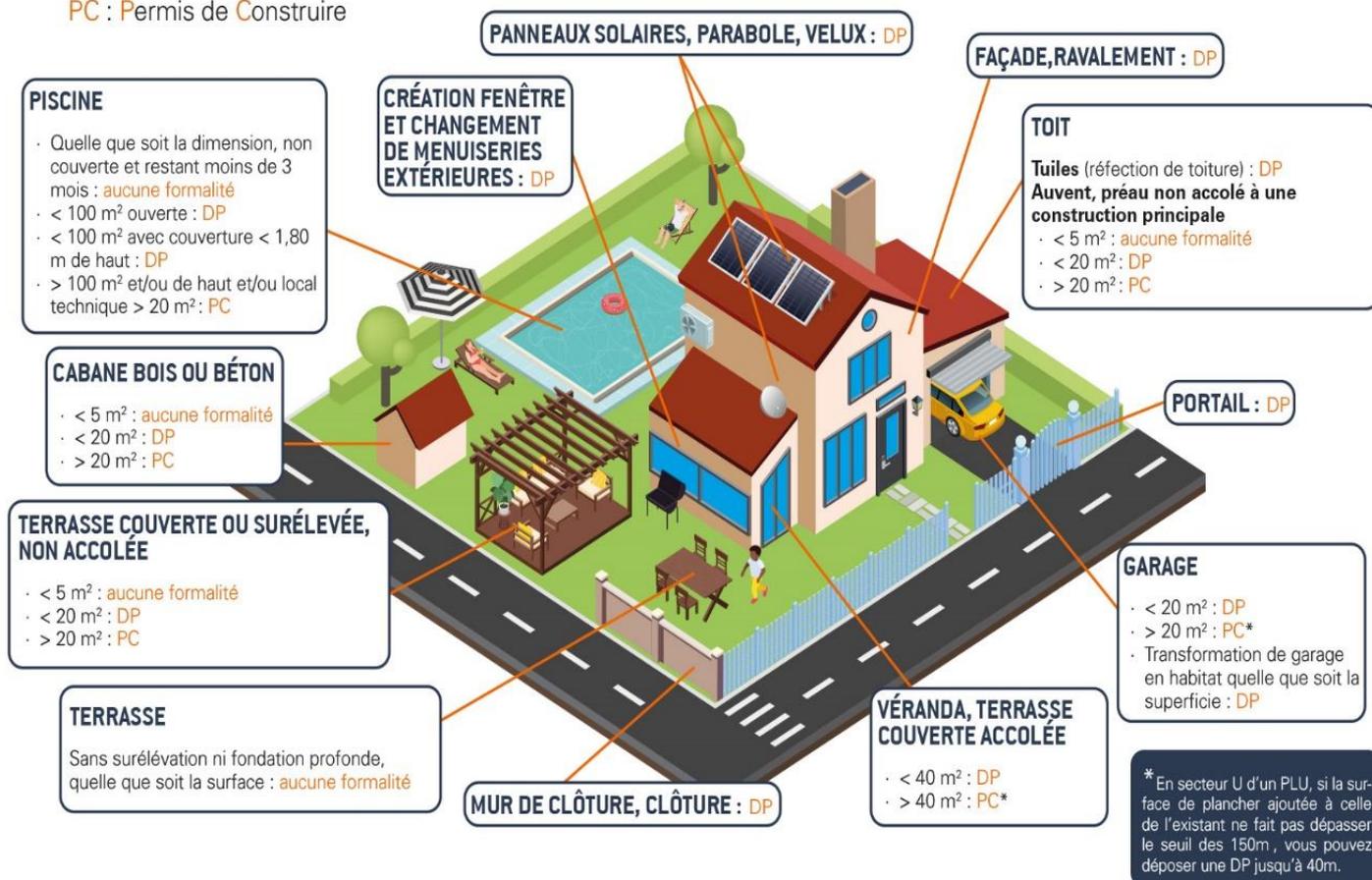
De ce fait, la Société ENERGIE DES ROUCHES déposera une nouvelle demande d'autorisation environnementale du projet en supprimant l'éolienne n°E1.

Après reconnaissance par les services de l'Etat de la complétude du dossier et de sa recevabilité, le processus d'instruction de la demande sera lancé, avec la consultation des différents services administratifs concernés et l'organisation d'une enquête publique, qui ne devrait pas se tenir avant le 1^{er} semestre 2024.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire



COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME ?

Cette demande se fait par le biais d'un formulaire accompagné des plans, schémas, notice, photos et documents graphiques qui permettent de justifier de la qualité de l'architecture et de l'intégration du projet dans les paysages. Les formulaires sont disponibles dans les mairies ou en téléchargement.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie où est situé le projet. Le dossier sera ensuite transmis au service Urbanisme de la Communauté de Communes.

COMMENT EST ELLE DELIVREE ?

C'est le Maire qui la délivre, sur proposition du service Urbanisme de la Communauté de Communes, dans des délais garantis mais variables en fonction du type de dossier.

LE GUICHET NUMERIQUE

Depuis 01/01/2022 vous pouvez déposer votre dossier d'urbanisme en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant <https://cc-coeur-de-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique>

Le service Urbanisme peut vous renseigner, pour les communes sur lesquelles il intervient :

par téléphone : 05 46 95 47 95 (joignables l'après-midi) - par mail : urbanisme@coeurdesaintonge.fr

par courrier : Communauté de Communes Cœur de Saintonge - Service Urbanisme - Place Eugène Bézier – BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE

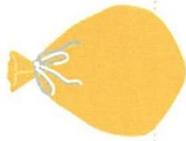
sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les bouteilles et flacons en plastiques jusqu'à 5 litres (au-delà, à déposer en déchetterie), les pots et les barquettes en plastiques, les briques alimentaires, les sacs, sachets et films plastiques, les emballages en métal (acier et aluminium)...



Le bon geste



À déposer directement dans votre sac jaune, sans restes alimentaires. Ne pas rincer. Ne pas écraser. Ne pas emboîter.

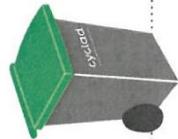
!
Achetez en vrac !
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les produits d'hygiène (coton-tige, brosse à dents, masques...) les mégots, les objets cassés, les sacs d'aspirateurs, les éponges, petits objets en plastique...



Le bon geste



À déposer dans le bac dans un sac fermé.

+ de tri = **-** de déchets

LES BIODÉCHETS

30% de biodéchets dans nos poubelles peuvent être valorisés en compost !

À déposer dans le composteur :

• Déchets de cuisine

Épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout en papier blanc uni, croustes de fromage...



• Déchets de jardin

Feuilles, tontes, résidus du potager, pailles, foin...

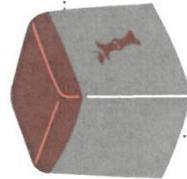


-
Plastiques, emballages, métaux, verres, poussières d'aspirateur

Le bon geste

Les 4 règles d'or pour réussir votre compost

1. Diversifier les apports
50% de déchets humides, 50% de déchets secs
2. Fractionner les déchets
3. Aérer le compost
4. Surveiller l'humidité



LES PAPIERS / PETITS CARTONS

Publicités, prospectus, journaux, magazines, enveloppes, catalogues, annuaires, courriers, papiers de bureaux et les petits emballages en carton...



Le bon geste

À déposer dans les points d'apport volontaire.



LE VERRE

Bouteilles, bocaux et pots en verre...



Le bon geste

À déposer dans les points d'apport volontaire.



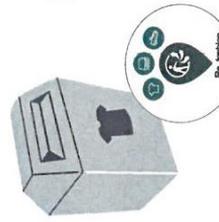
LES TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures peuvent être triés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés.



Le bon geste

À déposer dans un sac fermé.
Pour trouver un point d'apport :
<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>



Les gestes

ZÉRO DÉCHET

J'utilise panier, cabas, tote bag, boîtes, bocaux et sacs à vrac pour les courses.



J'utilise gourdes et carafes pour boire l'eau du robinet.



Je préfère vinaigre blanc, bicarbonate et savon noir pour le ménage.



J'achète d'occasion, répare, loue, vends et donne.



Je privilégie lingettes lavables, shampoing solide et savon pour se laver.



Je fais des cadeaux dématérialisés ou zero déchet.



Je choisis des appareils sans piles ou à piles rechargeables.



Je pose un STOP PUB sur la boîte aux lettres.



Je fais une liste de courses et cuisine les restes.



Je refuse la vaisselle jetable.



Plus de gestes sur cyclad.org

LES DECHETTERIES DE VOTRE CDC

Deux déchetteries sont implantées sur le territoire, l'une à **Plassay** (lieu-dit le Fourneau), l'autre à **Trizay** (lieu-dit l'Essert).

Elles participent à la valorisation de notre patrimoine écologique local. Pendant les heures d'ouverture, un gardien est chargé d'assurer l'accueil et l'orientation des usagers.

La déchetterie de Corme-Royal est accessible aux habitants de Sainte Gemme, Nieul lès Saintes, Soulignonnes, Nancras et Balanzac.

	Plassay	Trizay	Corme-Royal	
			Été	Hiver
Lundi	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mardi	Fermé	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Mercredi	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Jeudi	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	Fermée	Fermée
Vendredi	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h30 14h00 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h30

CONDITIONS D'ACCES

Pour les Particuliers

Vous devez être munis d'une vignette autocollante qui vous sera remis à la Mairie de votre domicile. Sans cette vignette l'accès à la déchetterie sera refusé.

Les habitants peuvent accéder à l'ensemble des déchetteries

L'apport de gravats est limité à 1m³/jour.

La récupération est interdite sur les sites sauf dans les Cyclab'Box.

Pour les professionnels

Conditions particulières.

Se renseigner au 05 46 07 16 66 ou sur cyclad.org.

MODE D'EMPLOI POUR LES PARTICULIERS

1. Avant de partir à la déchetterie je sépare les déchets par matière pour faciliter le tri.
2. Je vérifie les horaires d'ouverture et sécurise mon chargement pour éviter les envols sur la route.
3. En arrivant, je suis les consignes de l'agent qui est là pour faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur.
4. Je trie mes déchets en respectant les indications. Il est interdit de monter sur le rebord du quai, se pencher de prendre appui sur le garde-corps.
5. Je laisse le site propre.



Merci de vous présenter au moins 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Les déchetteries sont fermées les dimanches, jours fériés et exceptionnellement le 9 octobre 2023.

ECOBUAGE

Le brûlage des déchets verts est interdit !

Brûler des déchets verts, c'est interdit par la Loi

L'arrêté préfectoral n°20EB767 du 2 décembre 2020 réglementant l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts dans le département de la Charente-Maritime, a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

Pour en savoir plus, consultez [le code de l'environnement](#)

Que sont les déchets verts ?

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune (déchetterie ou collecte sélective).

Par contre, **il est interdit** de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres.

Brûler des déchets verts, ça pollue !

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des **substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement**, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.

Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).



CAMPAGNE DE COMMUNICATION : FEUX DE RECOLTES



1 Avant la moisson

ENTREtenir LES MACHINES AGRICOLES

- Recherche de fuite
- Nettoyage dépoussiérage
- Graissage des mécanismes et roulements



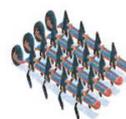
S'ÉQUIPER AVANT DE PARTIR

- Extincteur
- Téléphone portable disposant d'un GPS



PRÉPARER DU MATÉRIEL POUR TRAITER UN FEU DE RÉCOLTE

- Déchaumeuse ou une herse attelée en bord de champ
- Tonne à eau



2 Pendant la moisson



PROGRAMMER LES TRAVAUX AUX HEURES LES MOINS CHAUDES



LAISSER LIBRES LES ACCÈS AUX PARCELLES



ENTAMER LE CHAMP PAR SON MILIEU ET FAIRE LE TOUR DE LA PARCELLE



MOISSONNER À CONTRE-VENT

3 En cas d'incendie



UTILISER UN EXTINCTEUR SUR UN FEU NAISSANT



METTRE EN SÉCURITÉ LES PERSONNES ET LE MATÉRIEL



APPELER RAPIDEMENT LE 18 / 112



LIMITER LA PROPAGATION
Au moyen d'une herse ou une déchaumeuse



ACCUEILLIR ET GUIDER LES SECOURS

LE DEBROUSSAILLEMENT

Débroussaillage et la lutte contre les feux de forêt

Par principe, tout propriétaire privé d'un terrain est responsable de son entretien. Par conséquent, si des désordres sont générés par l'absence d'entretien de la parcelle, le maire dispose de la faculté de demander au propriétaire de s'exécuter en ce sens. En cas de désintéret de l'intéressé, il pourra même faire exécuter les travaux d'office.

Le débroussaillage (ou débroussaillement) consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

La période idéale est la **période hivernale** mais le débroussaillement peut être réalisé toute l'année. Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à **moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt**.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillement doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même le débroussaillage. S'il refuse l'accès à sa propriété, l'opération de débroussaillage est à sa charge.

Attention

Hors des territoires classés à risque d'incendie par la loi, une décision préfectorale peut imposer le débroussaillage sur votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de votre habitation (même si cette obligation déborde sur le terrain des voisins).

Si vous ne respectez pas l'obligation légale de débroussaillement, la commune (ou le préfet si la commune n'agit pas) peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une **astreinte** de **100 €** maximum par jour de retard. Le montant total des sommes exigées est d'au maximum **5 000 €**.

Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification : Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire (ou le préfet) le fasse faire d'office à vos frais. Le recouvrement des sommes se fait par trimestre échü. Le maire peut vous accorder une exonération partielle ou totale des frais si vous justifiez que vous n'avez pas pu respecter l'intégralité de vos obligations en raison de circonstances extérieures.

La commune peut également vous infliger une **amende administrative** pouvant aller jusqu'à **30 €** par m² non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une **amende pénale** pouvant aller jusqu'à **750 € (1 500 €** dans un lotissement). Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à **1 an d'emprisonnement** et **15 000 d'amende €**.

S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une **franchise supplémentaire** d'un montant maximum de **5 000 €**.

AYONS LES BONS REFLEXES POUR ECONOMISER L'EAU

LES BONNES PRATIQUES POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION :

• LES USAGES DOMESTIQUES :



Vérifiez régulièrement la présence d'une fuite cachée chez vous : assurez-vous qu'il n'y ait pas eu de consommation au compteur entre votre coucher et votre réveil.



Réparez rapidement les fuites visibles et cachées sur votre installation. Une simple goutte au robinet équivaut à 35 m³/an.

En 2021, Eau 17 a dénombré 1 500 millions de litres d'eau potable perdus à cause de fuites en parties privées, (l'équivalent de 400 piscines olympiques !)



Réutilisez l'eau de cuisson pour dégraisser vos plats... et l'eau de lavage de vos aliments pour arroser.



Lavez la vaisselle et le linge en machine en mode Eco.



Ne laissez pas couler l'eau, remplissez un bac pour laver la vaisselle à la main.

source : RESE votre service public de l'eau



Coupez l'arrivée d'eau, purgez votre installation et fermez vos robinets lorsque vous vous absentez plusieurs semaines.



Ne laissez pas couler l'eau lors du brossage des dents. Utilisez un verre d'eau pour vous rincer la bouche.



Installez des mousseurs sur vos robinets et votre pommeau de douche. Ils réduisent le débit de 30 % à 50 %, sans perte de confort ni de pression.



Coupez l'eau, lorsque vous vous savonnez.

LES USAGES EXTÉRIEURS :

LAVAGE :

- Ne lavez pas votre voiture chez vous, utilisez des stations avec recyclage.
- Lavez votre voiture sans utiliser d'eau.



PISCINE :

- Ne videz pas votre piscine complètement, ajustez le volume avant la période chaude, avec de l'eau de pluie si possible.
- Bâchez vos piscines et/ou spa pour limiter considérablement l'évaporation de l'eau.

ARROSAGE :

- Limitez les plantations nouvelles nécessitant de l'eau.
- Mettez du paillage sur les massifs et le potager pour le conserver.
- Mettez en place un système de goutte à goutte.
- Stockez l'eau de pluie et utilisez-la pour l'arrosage.
- N'arrosez pas les pelouses.
- Arrosez la nuit.



PUITS ET FORAGES PRIVÉS – PRECONISATION D'UTILISATION

L'utilisation des eaux de pluie, de puits et forages privés comme ressource alternative est un choix que de nombreux citoyens font déjà pour l'arrosage du jardin ou le lavage de la voiture.

D'autres envisagent d'utiliser ces eaux de pluie ou de puits, à l'intérieur de leur maison, pour alimenter une chasse d'eau ou laver des sols et relient leur réseau privé au réseau public.

Vous avez un projet de récupération des eaux de pluie, de réalisation d'un puits, d'un forage, ou votre maison est déjà équipée ? Vous souhaitez utiliser une ressource d'eau alternative sans risques pour vous, vos proches et l'environnement ?

Pour toutes informations pour une mise en place ou un contrôle de vos installations :

CONTACTS :

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et ses délégations départementales
Délégation départementale de la Charente Maritime – 5 place des Cordeliers – Cité administrative
Duperré – CS 90583 – 17021 LA ROCHELLE CEDEX1
Tél : 05 49 42 30 50 – mail : ars-dd17-direction@ars-sante.fr

LA PAROISSE

Les Dimanches en musique... Eglise de Balanzac



Messe

Dimanche 16 juillet 2023 à 8h30.

Renseignements pratiques

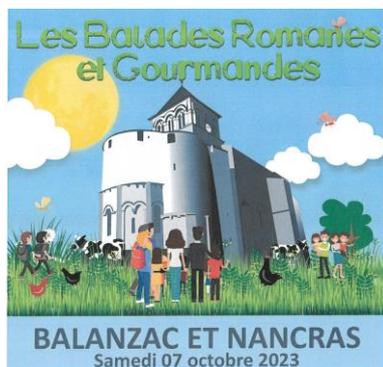
Demande de Baptême : M. Parmentier : 06 07 40 32 57.

Demande de Mariage : Contact avec M. le Curé Sylvain Lefort : 06 77 53 08 52.

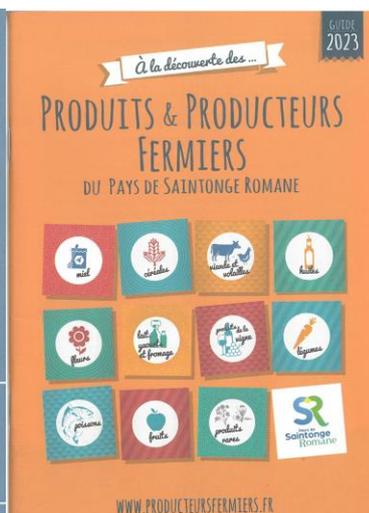
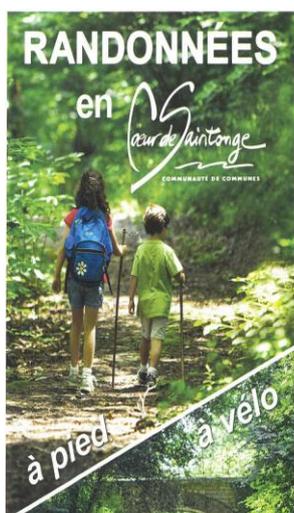
Catéchisme : Isabelle Trinco : 06 09 15 81 44.

Demande d'Obsèques : 07 82 21 53 08.

Balade romane et gourmande



Les Communautés de Communes Cœur de Saintonge & de Gémozac et de la Saintonge Viticole organisent une balade romane et gourmande de l'église de Balanzac **le samedi 7 octobre prochain à 14h30**. La visite sera conduite par une guide conférencière. La balade se poursuivra ensuite par la visite de l'église et du cœur de bourg de Nancras. Visite gratuite, sans réservation.





LA VIE DES ECOLES

Et oui l'école est finie ! Les petits élèves de l'école de Balanzac vont pouvoir se reposer et profiter de leurs vacances estivales, après une année scolaire animée de plusieurs temps forts comme :

- En avril, la semaine de la maternelle pendant laquelle quelques parents sont venus animer des ateliers mathématiques.

- En mai, une découverte sensorielle autour du poney a été proposée aux enfants pour la 2^{ème} année consécutive. Le bilan est très positif, les différents ateliers proposés ont plu : élaboration du carnet de bord, soin du poney, monte, jeux sur le centre pour découvrir l'environnement. Ce projet a été financé grâce à une subvention exceptionnelle du SIVOS, au don de l'APE et au don d'une entreprise de parents : O piscines de Martin. Merci à eux !

Nous ferons ce projet l'année prochaine également.

- En juin, intervention des p'tits héros Charentais : les enfants ont participé à des ateliers pour apprendre à alerter en cas d'accident : savoir dire où, qui et quoi. L'intervention a été adaptée aux élèves de TPS-PS-MS. Il est important d'éduquer nos futurs citoyens à ces gestes qui sauvent.

- La semaine vélo à l'école pour les TPS PS, c'est chouette de faire du vélo, dans la cour. On apprend les différentes parties du vélo, savoir s'arrêter, commencer à respecter le code de la route.

- Vendredi 30 juin fêtes des écoles du RPI Balanzac Nancras et Sablonceaux, malgré la pluie les élèves ont donné un très beau spectacle qui invitait au voyage, les montagnes, le soleil, la chine ou l'Amérique ! Bravo à tous et merci aux « Petites mains » l'association des parents d'élèves très active pour aider les écoles à réaliser de beaux projets. Le soutien des mairies et la confiance des parents sont les facteurs de réussites de notre RPI.

Rentrée des classes lundi 4 Septembre, ouverture du portail à 8h40.

Info pratique : Pour les inscriptions rentrée 2023, enfants nés en 2020, (adressez-vous en mairie).

Tous les élèves et l'équipe enseignante de l'école maternelle *Josiane Baudet Simmoneau* vous souhaitent de très belles vacances estivales !





ASSOCIATION LES PETITES MAINS

Depuis le début de l'année scolaire 2022 /2023, l'association Les petites Mains qui rassemble des parents du RPI des trois communes de Nancras, Sablonceaux et Balanzac a multiplié les actions afin de récolter des fonds pour les projets des 3 écoles.

L'année a été ponctuée par la vente de madeleines Bijou, de l'organisation d'une matinée à Easy rider à Saintes, d'une vente de sapins, d'un loto et d'une tombola.

Nous avons aussi participé à la journée organisée par les pépinières de Corme Royal en partenariat avec l'APE Les p'tits Cormillons.

Puis une vente de crêpes a eu aussi lieu lors des portes ouvertes du Domaine de la Chauvillière à Sablonceaux le dimanche 28 mai.

Nous avons clôturé cette belle année riche en actions par l'organisation de la kermesse et du repas lors du spectacle de fin d'année des 3 écoles le vendredi 30 juin à Nancras.

Un grand merci à l'équipe dynamique des petites mains qui serait ravie de compter de nouveaux membres à la rentrée 2023/2024.

Merci aussi aux enseignants, aux municipalités pour leur aide et à toutes les personnes qui participent à nos actions. Association de parents d'élèves les petites mains

(lespetitesmains.ape@gmail.fr)





ACCUEIL PERISCOLAIRE

Sivos Seudre Saintonge – 49 route de l'Océan – 17600
BALANZAC

Tél 05 46 95 28 71 – Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com
Facebook : Sivos Seudre Saintonge

Le mercredi

Accueil périscolaire de 7h30 à 19h00 - Enfants de 3 à 12 ans

Des activités pour tous, petits et grands : initiation vélo, sports de raquettes, bricolages, ateliers culinaires et les sorties...



Mercredi 28 JUIN 2023



« Ile D'Aix »





ACCUEIL PERISCOLAIRE

Sivos Seudre Saintonge – 49 route de l'Océan – 17600
BALANZAC

Tél 05 46 95 28 71 – Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Facebook : Sivos Seudre Saintonge

La Semaine

Les enfants du péri-scolaire des 3 écoles du RPI Balanzac Sablonceaux et Nancras ont élaboré et répété la Choré'Sport pour s'affronter sur différentes disciplines et s'exprimer en musique.

PROGRAMME : BATTLE Jeudi 06 juillet à 17H15 – école de Nancras

Choré'Sport : Les Girl Power VS Les Mach 'Malo

Sur une ambiance musicale, les filles et les garçons du R.P.I. vont s'affronter sur différents défis sportifs mais pas que, et qui remportera la partie finale ?



- 1 Le Basket
 - 2 Parcours motricité
 - 3 Ultimate
 - 4 Football
 - 5 Battle Puissance 4
 - 6 Parcours relais
- Et LE FINAL !!!



Les dossiers d'inscription 2023 - 2024 sont disponibles en Mairie de Balanzac,
Sablonceaux, Nancras



(Et Ste Gemme pour l'accueil du mercredi)

ACCUEIL SITUE SUR LE SITE UNIQUE DE NANCRAS RUE DES ECOLES



ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS

La Tribu de Nava



Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Ouverture du 10 juillet au 11 août 2023

Pour se retrouver entre copains, jouer et découvrir autour de la nature...



SEMAINE 1

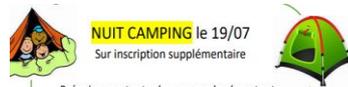
	3-6ans	6-12 ans
Lundi 10/07	Viens comme il te plaît, viens déguisé ! Jeux de présentation Fabrique tes craies de trottoir	
Mardi 11/07	Fabrication pâte à modeler Cache objet	Chasse au trésor Déco pots de fleur
Mercredi 12/07	Déco pâte à sel Bibliothèque Jeux d'eau	Bibliothèque Bateaux récup Jeux d'eau
Jeudi 13/07	Fais ton goûter La course aux couleurs	Plantations La course aux plantes

SEMAINE 2

	3-6ans	6-12 ans
Lundi 17/07	Le Château des Enigmes	SORTIE départ à 9h + 4 € Pique-nique fourni Par la famille Retour 17h15
Mardi 18/07	Tête à gazon Jeu le chatombre	Ramassage déchets Porte clé pour les projets (vente)
Mercredi 19/07	Tête végétale Course à la cuillère	Tête végétale 6-8 ans : Atelier équilibre 8-12 ans passerelle SECJ « Jonglerie » NUIT CAMPING réservée plus de 7 ans
Jeudi 20/07	La roue des couleurs Jeudi c'est jeu d'eau	Tableau fleuri récup' Jeudi c'est jeu d'eau
Vendredi 21/07	Viens comme il te plaît, viens déguisé ! Grand jeu	

SEMAINE 3

	3-6ans	6-12 ans
Lundi 24/07	Atelier cuisine pour le goûter La course des animaux	Sortie forêt à la recherche des végétaux Déco tribale
Mardi 25/07	CAFE DES PARENTS jusqu'à 10H Vous êtes les bienvenus Fabrication Tetris Fiesta Boum Boum déguisée, jeux	
Mercredi 26/07	Bibliothèque Fabrique ton Mémoire Jeux d'eau	Les cartes à graines Bibliothèque Jeu d'eau
Jeudi 27/07	Sortie bord de mer Jeu la queue du renard	Course d'orientation Maisonnette de jardin
Vendredi 28/07	Mémoire géant Jeux en musique	Sortie bord de mer Guirlande récup' lianes



NUIT CAMPING le 19/07
Sur inscription supplémentaire

Prévoir : une tente deux secondés (une tente pour 2 ou 3 enfants), matelas, duvet, oreiller, trousse de toilette, maillot de bain, serviette, pyjama, vêtements de change pour le lendemain.
Réservez aux enfants de plus de 7 ans inscrits le mercredi et jeudi

Tarifs CDC Cœur de Saintonge

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	6,60 €	6,00 €	3,80 €
301 à 500	8,80 €	7,15 €	4,40 €
501 à 759	10,50 €	8,80 €	5,00 €
760 à 1 000	11,60 €	9,35 €	5,50 €
+ 1 000	12,60 €	10,00 €	6,00 €
Hors CAF et MSA (RSI)	14,30 €	11,00 €	7,15 €

Tarifs extérieurs CDC Cœur de Saintonge

Quotient familial	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 300	8,00 €	7,00 €	4,50 €
301 à 500	10,00 €	8,50 €	5,50 €
501 à 759	11,50 €	10,00 €	6,00 €
760 à 1 000	12,50 €	11,00 €	6,50 €
+ 1 000	13,50 €	12,00 €	7,50 €
Hors CAF et MSA (RSI)	16,00 €	13,00 €	8,50 €

Pour tous : adhésion annuelle = 13,00 euros par foyer

SEMAINE 4

	3-6ans	6-12 ans
Lundi 31/07	Sortie forêt Brico catapultes jeu « dans la bouche du dino »	
Mardi 1/08	Poissons volants / projet déco bibliothèque Parcours yeux bandés	
Mercredi 2/08	Origami Projet déco bibliothèque Parcours du combattant	
Jeudi 3/08	Mangeoire à oiseau / création jeu d'extérieur Jeudi c'est jeu d'eau	
Vendredi 4/08	Viens comme il te plaît, viens déguisé ! GRAND JEU	

SEMAINE 5

	3-6ans	6-12 ans
Lundi 7/08	Visite maraichage (Pique-nique fourni par la famille) Jeu parcours relais	
Mardi 8/08	Visite apiculteur Multi jeux mōlky, chamboufoot, balle au point, slackline	
Mercredi 9/08	Bibliothèque Fabrique le goûter Cache-cache géant	
Jeudi 10/08	Brico déguisé/récup Jeudi c'est jeu d'eau	
Vendredi 11/08	Viens comme il te plaît, viens déguisé ! Boum, jeux	

Inscriptions, informations :

ALSH La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS

latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71 - Facebook : LaTribu Denava



ETE 2023 - SECTEUR JEUNESSE – CŒUR DE SAINTONGE

Contacts : Tél 05 46 95 47 93 – 06 23 28 04 15 / mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr 17250 St Porchaire

LES LOCAUX JEUNES

LOCAL DE BEURLAY
14H-18H

Mardi 11 Juillet cuisine sushi
Mercredi 12 Juillet dessin manga
Jeudi 13 Juillet grand jeu « carré magique »

Mercredi 19 Juillet CinéKult Pop Corn

Lundi 24 Juillet Jeux de société
Mardi 25 Juillet tournois tennis de table
Mercredi 26 Juillet peinture sur galet

Mercredi 2 Août jeux d'eau
Vendredi 4 Août blindtest

Mardi 8 Août local ouvert
Mercredi 9 Août cuisine pizza
Jeudi 10 Août escape game

Lundi 28 Août goûter et prépa mercredi
Mercredi 30 Août cuisine et jeux
Jeudi 31 Août ouverture libre

LOCAL DE SOULIGNONNES
14h-18h

Jeudi 13 Juillet pétanque
Mardi 25 Juillet expériences scientifiques

LOCAL DE ST PORCHAIRE
14h-18h

Mardi 11 Juillet Déco coque de téléphone
Jeudi 13 Juillet Basket - à St Sulpice d'Arnoult

Jeudi 9 Août Handball

LOCAL DE STE GEMME
14h-18h

Mardi 11 Juillet Dessin personnages
Mangas/BD
Mercredi 12 Juillet Champions de Yam -
tournois-
Jeudi 13 Juillet Basket play

Lundi 17 Juillet Course Orientation
Mardi 18 Juillet Olympiade (lancés)
Mercredi 19 Juillet Slime atelier fabrik
Jeudi 20 Juillet Atelier pizza + soirée loups-
garous
Vendredi 21 Juillet Chasse à l'homme

Lundi 24 Juillet Sauve qui peut
Mardi 25 Juillet Goûter challenge
Mercredi 26 Juillet Atelier crêpes
Jeudi 27 Juillet Foot et tirs aux buts
Vendredi 28 juillet Jeux d'eau

se rapprocher d'Agnès pour vous inscrire au
05 46 93 33 93 (priorité aux jeunes de Ste
Gemme)

LES STAGES

STAGE (mini séjour sous toile)
POLE JEUNESSE +14 ans 30€
PORT D'ENVAUX
DU JEUDI 20 AU SAMEDI 22 JUILLET

STAGE ESCALADE 30€
GEMOZAC
Les matins du MARDI 25, MERCREDI 26
ET JEUDI 27 JUILLET 8h30/12h30

STAGE THEATRE EN MOUVEMENT
FLOW VELO CRAZANNES 30€
DU MARDI 1^{ER} AU SAMEDI 5 AOÛT

STAGE GYM FREESTYLE 15€
ROCHEFORT
Les matins des MARDI 1^{ER}, MERCREDI 2
ET JEUDI 3 AOÛT 8h30/12h30

LES SOIREEES

MERCREDI 12 JUILLET **gratuit** 18h/23h
NIEUL LES SAINTES CACHE-CACHE GEANT
Prévoir pique-nique et lampe torche

MARDI 18 JUILLET **gratuit** 13h30/23h30
LES MATHES BEACH VOLLEY + LUNA PARK
Prévoir pique-nique, tenue sportive et maillot
serviette, et argent pour les attractions

JEUDI 20 JUILLET **gratuit** 13h30/19h
BROUAGE
CIE ATELIER LEFEUVRE ET ANDRÉ
SPECTACLE « ENTRE SERRE ET JARDIN »
Prévoir pique-nique, casquette

DU JEUDI 27 AU VENDREDI 28 JUILLET 5€
Port D'Envaux NUIT A LA BELLE ETOILE
Prévoir pique nique, matelas et duvet affaires de
rechange

MARDI 1^{ER} AOÛT **gratuit**
VAUX-S/MER
FESTI'VAUX avec HK
Prévoir pique-nique

JEUDI 3 AOÛT **gratuit** 13h30/19h
BROUAGE
CIE PARIS BENARES,
DEAMBULATION CHEVAL
Prévoir pique nique, casquette

MERCREDI 9 AOÛT **gratuit** 18h/23h
Beurlay SOIREE LOUP-GAROU
Prévoir pique-nique

MERCREDI 30 AOÛT **gratuit** 18h/00h
LES MATHES LUNA PARK
Prévoir pique-nique et argent pour attraction

LES SORTIES JEUNES

JUILLET 2023

LUNDI 10 JUILLET 10€ 9h/18h
MARENNES ACCROBRANCHE
Prévoir pique-nique et tenue sportive, gourde

MARDI 11 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
St Porchaire FOOT
INTERCENTRE Prévoir tenue sportive, gourde

MERCREDI 12 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
Breuillet COURSE ORIENTATION
Prévoir sac à dos, gourde, crème

Ou au choix 13h30/18h
Lieu A définir TERRA AVENTURA
Prévoir sac à dos, gourde, crème

JEUDI 13 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
Royan PLAGES
Prévoir tenue de baignade, sac à dos, gourde et
crème

LUNDI 17 JUILLET **gratuit** 9h/18h
CDC JOURNEE VELO
Prévoir pique nique, vélo, sac à dos, gourde, crème,
casque

MERCREDI 19 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
NANCRAS PASSERELLE La Tribu De Nava
JONGLERIE
Prévoir tenue de sport, gourde

Vendredi 21 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
PONT L'ABBE D'ARNOULT SKATE PARK TROT
Prévoir trottinette et protection, gourde, casque

LUNDI 24 JUILLET **gratuit** 13h30/22h
ROCHEFORT INTERCENTRE BOXE, Foot
Prévoir tenue sportive avec gourde, pique nique

MERCREDI 26 JUILLET **gratuit** 13h30/18h
Nieul LAZERTAG
Prévoir sac à dos, gourde, crème

PACK SPECIAL BAIGNADE + NUIT A LA BELLE ETOILE
PORT D'ENVAUX
DU JEUDI 27 13h AU VENDREDI 28 JUILLET 12h
Prévoir pique nique, matelas et duvet et rechange

LUNDI 31 JUILLET **gratuit** 9h/18h
ROYAN ROLLER ET TROTTINETTE
Prévoir tenue sportive, sac à dos, gourde et
crème

AOÛT 2023

MARDI 1 AOÛT 10€ 13h30/18h
SAUJON TELESKI NAUTIQUE
Prévoir tenue de BAIN, gourde, crème

LUNDI 7 AOÛT **gratuit** 10h/18h
Saint Savinien Intercentre
Prévoir tenue sportive, gourde, pique-nique,
crème

MARDI 8 AOÛT 10€ 13h30/18h
ANGOULINS THE PEAK
Prévoir tenue sportive

JEUDI 10 AOÛT 3€ 13h30/18h
Saint Savinien PISCINE
Prévoir tenue de bain, crème

MARDI 29 AOÛT 20€ 7h30/20h
VENDEE O GLISS PARK
Prévoir tenue de bain, crème, sac à dos, pique-
nique

VENDREDI 1 SEPTEMBRE 10€ 9h/19h
BORDEAUX EXPO BASSINS DES LUMIERES
Prévoir pique-nique, sac à dos et argent

ASSOCIATIONS COMMUNE DE BALANZAC

A.C.C.A (Chasse)

Président : Monsieur Frédéric ALVARD Impasse du Ruisseau 17600 BALANZAC
05.46.94.75.08

AMICALE BALANZACAISE

Président : Monsieur BOITEAU Dominique 17 rue du Clos 17600 LE GUA
05.46.22.86.37

CLUB DES BALANZACAINES

Président : Monsieur Yves HERVAUD 22 Rue du Maine Grolier 17600 BALANZAC
05.46.98.47.89

DE FIL EN AIGUILLES

Présidente : Madame Geneviève BERNARD 7 Route des Roseaux 17600 BALANZAC
Contacter la secrétaire Mme Marie-Madeleine RAFFÉ 05.46.94.70.46

LES PETITES MAINS (Association parents élèves)

Présidente : Madame Gladys BALAT 06.83.06.65.40

COMMERÇANTS COMMUNE DE BALANZAC

AD RENOVATION	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.40.74
ARC EN CIEL PAYSAGES	Paysagiste	05.46.94.75.08
BERNARD AUTOMOBILE	Mécanique et vente auto	05.46.94.72.96
BERNARD Sébastien	Menuisier Plaquiste	06.32.92.42.45
BERNARD William	Mécanique agricole	05.46.94.72.96
BOULANGERIE PATISSERIE	Boulangerie	05.46.90.69.49
BRUNO MOTOCULTURE	Motoculture	06.23.94.16.01
CANONNE Cyrille	Entreprise de menuiserie	
CANONNE William	Ets construction rénovation	06.64.44.50.68
CYNOPHILE DOUX	Education canine	06.64.54.57.99
ROLLAND Martin	Construction de piscine	06.37.73.37.61
SARL BERNARD D.	Entreprise de maçonnerie	05.46.94.75.40
DE LA TERRE A LA PIERRE	PAYSAGISTE	06.75.76.04.02
ALOES TAXI	Taxi	06.10.39.20.87
LA FRIPPERIE	Brocante	
HERBERT PAYSAGISTE	Paysagiste	06.60.17.02.93
ESPACE VERT FABIEN	Paysagiste	06.63.44.01.25
CONCIERGERIE DELPHINE	Conciergerie	06.64.10.89.52
STEPHANE LUGARESI	Conseiller Immobilier	06.63.09.01.67
ANTENNE 17	Multimédias Electricité	06.15.41.64.09
SANDRA PANIS	Psychanalyste	06.73.28.02.48
DOCTEUR PC ANCELE	Réparation Informatique	06.29.63.78.41
SARL JT CONSTRUCTION	Entreprise de maçonnerie	06.21.37.41.96
RS AMENAGEMENT	Aménagement	06.11.93.39.99

LE PAIN DU MOULIN

Depuis le 1^{er} avril 2023, Mademoiselle Patricia HIPPEAU PICORON et Monsieur Axel ARRIVE ont repris la boulangerie de Balanzac.

Nous leur souhaitons à tous les deux la Bienvenue !



LE MARCHE

NATH LEGUMES

Possibilité de passer commande.

Livraison ou récupération des colis sur le parking de la boulangerie.

Tél 06 07 96 01 43 – mail guillon-nathalie@orange.fr



JEREMY OGER

Vente Huitres et Coquillages

Tél 07 80 39 54 52



Présents tous les dimanche matin sur le parking derrière la boulangerie.

SOLIDARITE



Atelier mémoire PEPS EUREKA

S'adresse à toute personne à partir de 55 ans et permet de comprendre le fonctionnement de la mémoire. Se compose de 10 séances de 20h30 conduites par des animateurs formés à la méthode PEPS EUREKA.

ASEPT SAINTES tél 05 46 97 53 02 – contact@asept-charentes.fr

Solution simple pour demeurer chez soi en toute sérénité et sécurité 24h/24 – 7j/7.

Chaque personne est équipée d'un transmetteur et d'un collier ou bracelet, adapté pour la vie de tous les jours, étanches à l'immersion.

Destinée au maintien à domicile ou de façon temporaire.

ASA Royan tél 05 46 06 05 00

mail teleassistanceasa@wanadoo.fr.



L'espace France SERVICE est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00

Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est présent tous les mercredis matin pour vous renseigner.

Énergie, habitat et rénovation énergétique, un conseiller du CRER (Centre Régional des Énergies renouvelables) tient une permanence tous les 1ers mardis du mois.



Le Logis Saintes – tél 05 46 93 85 85 – www.logisaintes.fr

Le **Logis** a pour objet de favoriser l'accès au logement autonome et de droit commun, pour les jeunes, les adultes et les familles pas ou mal logés, et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.



Assistant (e) social (e)

Maison de la Petite Enfance St Porchaire - tél 05 46 92 38 38



SOUTIEN/INFOS/CONSEILS/ECOUTE

France Alzheimer Charente-Maritime

22, rue Arc de Triomphe

17100 SAINTES

Tél : 05.46.92.25.18

Mail : francealzheimer17@orange.fr

SAUJON SOLIDARITE CALENDRIER 2EME SEM 2023

Tél 07 77 05 88 45 – mail saujonsolidarite@laposte.net

Les vendredi 28/07, 11/08, 25/08, 08/09, 22/09, 06/10, 20/10, 03/11, 17/11, 01/12, 15/12, 29/12 de 15h à 18h au 2 bis rue du Château d'Eau à Saujon.



LISTE ASSISTANTES MATERNELLES

BALANZAC

- DUTREUIL Bénédicte, 51 Route de la Moulinette – 06 81 80 52 55
- FAUCHER Stéphanie, 7 Impasse du Cabinet -06 72 50 45 12
- SEGUIN Sylvie, 7 Lotissement Les Erables – 06 29 25 72 01

NANCRAS

- BRAND Chantal, 5 route des Roquetteries – 05 46 96 94 14
- CROUCH Christelle, 3 rue du Pommier Rouge – 06 32 39 52 06
- EVEILLARD Claudia, 2 rue Blanche – 06 81 75 67 85
- MILLARD Carole, 2 rue des Roquetteries – 06 08 22 36 13
- RAFFÉ Nathalie, Beaumur – 06 41 50 60 07

SABLONCEAUX

- BAFFRAUD Betty, 5 rue de Toulon – 06 75 70 86 91
- CHAPRONT Catherine, 25 rue de la Source – Lotissement la Fontaine – 07 85 37 15 90
- DIERICKX Sandrine, 77 route de Meursac – 05 46 06 33 19
- PEREIRA Chrystelle, 1 chemin des Balerits – 07 48 66 40 00
- PICQ Muriel, 30 rue des Fourneaux – 05 16 20 48 62
- RONGEAT Barbara, 15 rue de la Source – 06 66 19 08 25

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Pour plus d'infos : Sylvie PAPILLON et Aline CASSIER (Responsables Relais Assistants Maternels – Maison de l'Enfance – 23 rue du Collège – BP 7 – 17250 SAINT PORCHAIRE – Tél : 06.01.05.10.94 – 06.14.96.58.97.

ram@coeurdesaintonge.fr

ACCUEILLANTS FAMILIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES OU ADULTES HANDICAPÉS

OUVREZ VOTRE PORTE
à UNE PERSONNE ÂGÉE ou
à UN ADULTE HANDICAPÉ

ET DEVENEZ
ACCUEILLANT FAMILIAL



la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

VOUS CHERCHEZ UN MÉTIER ?

SOLIDAIRE et vous avez
du **TEMPS À CONSACRER**
AUX AUTRES

-  **VOUS SOUHAITEZ** travailler chez vous.
-  **VOUS APPRÉCIEZ** les échanges, le partage, la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées.
-  **VOUS ÊTES** locataire ou propriétaire d'un logement avec une ou plusieurs pièces libres et adaptées.

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL
pour PERSONNES AGÉES
ou ADULTES HANDICAPÉS

ILS ONT OUVERT LEUR PORTE

Marie-France, 62 ans



Charlie, 39 ans



Avec le Département de la Charente-Maritime
ÊTRE ACCUEILLANT FAMILIAL, C'EST UN MÉTIER SOLIDAIRE À DOMICILE



-  **VOUS HÉBERGEZ** les personnes accueillies et vous garantissez leur **bien-être physique et moral**, préservez leur **santé** et leur **sécurité** et respectez leurs **liens familiaux et amicaux**.
Pour cela, vous assurez les repas, les soins (sauf infirmiers), les services divers, tels que l'accompagnement, les courses le ménage, le blanchissage, le voiturage...
-  **VOUS PERCEVEZ** une **rémunération** pour le temps consacré à chaque pensionnaire, un **loyer** pour l'espace de vie mis à disposition et une **indemnité d'entretien** pour les charges de la vie quotidienne. Vous pouvez accueillir de 1 à 3 personnes.
-  **VOUS BÉNÉFICIEZ** d'une **couverture sociale** et d'une cotisation à la **retraite**.

LE + **VOUS ÊTES FORMÉ ET ACCOMPAGNÉ PAR UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS**

Si vous êtes intéressés par ce métier solidaire à domicile, contactez les services du Département au 05.46.31.73.36 – 05.46.31.73.32 / da-esms@charente-maritime.fr ou sur le site : la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/metier-daccueillant-familial.

AMICAL BALANZACAIS



Organise sa 3éme marche

Le 30 JUILLET 2023

avec pause-café et

pique-nique à 12h30

**Prévoyez vos
couverts**

**Marche + pause-
café + pique-nique
15,00 € par
personne**

Apéritif

Melon

Moules – Frites

Glace - café

**Marche + pause-
café 2,00€ par
personne**

**Départ 9h30 SALLE
POLYVALENTE de
BALANZAC**



Renseignements et Inscriptions dès maintenant

Mme Véronique BOITEAU 0546228637

ou Mme Ghyslaine GOMBAUD 0607120257

Date limite inscription : 24 juillet 2023

Ne pas jeter sur la voie publique

MANIFESTATIONS AMICAL BALANZACAIS

SORTIE CHATEAUX DE LA LOIRE (337 €/PERSONNE)

Samedi 9 septembre 2023

- Visite guidée du Château de Chambord et visite libre des jardins
- Déjeuner au Château
- Spectacle équestre et rapaces
- Visite guidée d'une biscuiterie et dégustation
- Dîner en ville et Nuit à l'hôtel près d'Amboise

Dimanche 10 septembre 2023

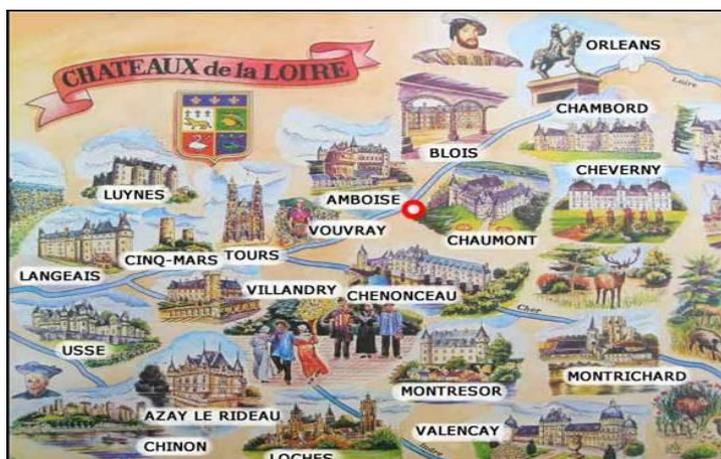
- Visite libre du Château d'Amboise
- Temps libre en ville
- Déjeuner à Amboise
- Visite des parcs et mini- châteaux
- Visite d'une cave suivie d'une dégustation

REPAS DES ANGUILLES

Dimanche 3 décembre 2023

Les inscriptions aux repas seront prises 2 mois avant par :

- Mme Ghyslaine GOMBAUD au 0607120257





Parking salle polyvalente

20 AOUT 2023

FOIRE AUX PUCES

marché fermier

Restauration sur place (buvette – grillades – frites)

En soirée, Éclades de moules

Réservation à la mairie au 05.46.94.72.30 — mairie@balanzac.fr

A partir de 6 h 30 (2,00€ le ml-café offert aux exposants)

REPAS ECLADE DU DIMANCHE 20 AOUT 2023

Pour la bonne organisation, veuillez S.V.P nous retourner le coupon-réponse avant le

LUNDI 14 AOUT 2023

Au secrétariat de la mairie

Joignez votre règlement, les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Trésor Public**

Menu : Sangria, Melon et Jambon de pays, Éclades de Moules,
Fromage et Dessert, Apéritif et Vin compris

PREVOIR VOS COUVERTS

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser

A la Mairie au 05.46.94.72.30

COUPON REPONSE

NOMPrénom

Nombre de personnes : _____

Nombre d'adultes _____ x 20 € = _____ €

Nombre d'enfants _____ x 10 € = _____ €

TOTAL _____ €

RECETTE

Charlotte aux Fraises



Ingrédients

- 500 gr de fraise
- 500 gr de fromage blanc
- 40 gr de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 50 biscuits cuillère
- Sirop de fraise ou kirch
- Crème Anglaise

Dans un saladier mettre le fromage blanc avec le sucre et le sucre vanillé, mélanger.

Mettre du sirop de fraise ou du kirsch dans une assiette creuse et couper avec un peu d'eau.

Prendre un moule à charlotte et le garnir de biscuits à la cuillère.

Tremper dans le sirop ou le kirsch (juste un aller-retour) en commençant par le fond et ensuite tout le tour.

Verser une couche de fromage blanc dans le moule, puis une couche de fraises et une couche de biscuits passés dans le sirop ou le kirsch, recommencer une autre fois - terminer par les biscuits.

Mettre un poids dessus et laisser au réfrigérateur environ 6 h.

Au moment de servir, démouler.

Vous pouvez verser de la crème anglaise dessus ou parsemer de feuilles de menthe et basilic.



- Respecter l'environnement et ce qui vous entoure
- Ne semez pas vos déchets
- Respectez les biens privés

Comme un air de vacances !

9

Sentier
BALADE CHAMPÊTRE



Randonnée en Charente-Maritime
NANCRAS / BALANZAC
Communauté de Communes Cœur De Saintonge



- : Randonneur
- BALISAGE :**
- : 3h30
- : 14 KM

